



Attractivité des métiers

La FEHAP et Nexem annoncent un plan d'actions pour l'attractivité des métiers du secteur privé non lucratif

Paris – le 4 octobre 2021. Le manque d'attractivité des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social est une évidence pour tous, et la crise sanitaire n'a fait que mettre en exergue le problème. Les fédérations constatent que, sur les territoires, nombreux sont les établissements et services peinant à recruter des professionnels pour soigner et accompagner les personnes malades, en perte d'autonomie et fragiles. La FEHAP et Nexem ont décidé de construire un plan d'action ambitieux reposant sur les dispositifs existants et l'élaboration de nouveaux outils incitatifs, et de s'engager dans une démarche accélérée de fusion de leurs conventions collectives pour constituer un nouveau cadre juridique commun.

Un constat alarmant

71 % des établissements du secteur rencontrent des difficultés de recrutement, phénomène qui s'est intensifié après la crise sanitaire. Plus de 65 000 postes demeurent non pourvus au sein de l'ensemble du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif.

150 000 départs à la retraite sont à prévoir d'ici 2025 au sein des 35 000 établissements qui le composent.

(Sources : étude et sondage Ifop pour Nexem, 2020 ; projections à partir de l'enquête emploi Unifaf (désormais OPCO Santé), 2018)

Un plan d'action ambitieux

Celui-ci prévoit d'agir notamment sur :

Les revalorisations salariales, pour des salaires équitables et à la hauteur des enjeux

Les revalorisations salariales accordées par le « Ségur » et le « Laforcade », ont été favorablement reçues par les salariés qui en bénéficient, mais bon nombre de professionnels du secteur privé non lucratif en sont privés contrairement à leurs collègues du public, y compris lorsqu'ils exercent les mêmes métiers.

La FEHAP et Nexem demandent simplement l'équité. Il s'agit là d'une condition nécessaire de l'attractivité de notre secteur.

La formation professionnelle, pour renforcer et les parcours

Un travail ambitieux va être mené pour optimiser les outils actuels et les renforcer par des actions complémentaires :

- la poursuite du travail mené au sein de l'OPCO santé,

Contacts presse

Nexem - Stéphanie Panissier - Tél. : 07 87 52 19 38 - s.panissier@nexem.fr

FEHAP - Maryse de Wever - Tél. : 06 77 20 93 81 - maryse.dewever@fehapa.fr

- le développement de nouveaux partenariats avec d'autres acteurs de la formation,
- le renforcement de l'apprentissage,
- la facilitation de la validation des acquis de l'expérience (VAE),
- un lien plus appuyé entre la formation et l'emploi.

L'emploi, investir toujours davantage les politiques publiques

La question de l'attractivité des métiers est indissociable de la question de l'emploi. La FEHAP et Nexem vont s'impliquer plus largement dans les politiques publiques liées à l'emploi. (Pôle emploi, missions locales, campus des métiers, centres d'information et d'orientation...)

L'engagement vers une convention collective unique étendue (CCUE)

L'attractivité des métiers ne peut s'envisager sans un cadre juridique à même de la mettre en œuvre. Les intérêts d'une CCUE sont multiples : harmonisation, simplification, clarification, ...

Les fédérations ont d'ores et déjà défini des orientations :

- un socle commun avec des sous-déclinaisons par secteur d'activité ;
- la valorisation des compétences ;
- la facilitation des parcours professionnels.

Un calendrier accéléré

Dès le mois d'octobre 2021, La FEHAP et Nexem entameront un tour de France des régions pour aller à la rencontre de leurs représentants territoriaux, tout en poursuivant le dialogue avec les pouvoirs publics.

Un plan global pour l'attractivité des métiers et la fusion des conventions collectives vers une CCUE est prévue pour janvier 2022.

Voir ou revoir la conférence de presse de Nexem et de la FEHAP du 4 octobre 2021

<https://playback.lifefsize.com/#/publicvideo/2babae47-0fbb-4cdc-8ec3-54dba0aac6c3?vcpubtoken=93022ee9-1ae1-421c-bcd5-537bf2bf714b>

A propos de la FEHAP

La FEHAP, présente depuis 1936 dans l'ensemble des champs de la protection sociale, rassemble plus de 5 000 adhérents, œuvrant au sein de plus de 1500 organismes gestionnaires. Ces associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire, de prévoyance... emploient près de 270 000 salariés, soit près de 12% des emplois salariés de l'ESS. Sa souplesse alliant gestion privée et service public place ses établissements et services à la pointe de l'innovation et de la recherche. Sa gouvernance, issue de la société civile, est désintéressée. Ainsi, tous les résultats sont réinvestis au sein des structures au profit des personnes accueillies et soignées.

En savoir plus : www.fehap.fr

A propos de Nexem

Nexem est la principale organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif. Elle **représente et défend les intérêts de 11 000 établissements et services** employant plus de **330 000 professionnels** dans cinq secteurs d'activité : le handicap, la protection de l'enfance, l'insertion sociale, le grand âge et le sanitaire.

Contacts presse

Nexem - Stéphanie Panissier - Tél. : 07 87 52 19 38 - s.panissier@nexem.fr

FEHAP - Maryse de Wever - Tél : 06 77 20 93 81 - maryse.dewever@fehap.fr

Nexem entend **faire évoluer la fonction employeur** pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : **promouvoir le modèle associatif** comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société inclusive.

Nexem négocie :

- dans le cadre de la **CCN 66**, qui inclut la **CCN 79**, et des **accords CHRS** ;
- au niveau de la **branche** sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (BASS) ;
- au niveau **multi professionnel**, via l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

Ses 4 grandes missions :

- moderniser le dialogue social ;
- agir sur les politiques publiques ;
- renforcer l'accompagnement de ses adhérents ;
- anticiper l'évolution du secteur.

Retrouvez toutes nos informations sur nexem.fr

Suivez-nous sur : [Facebook](#), [LinkedIn](#) et Twitter [@Nexem_actu](#)

Contacts presse

Nexem - Stéphanie Panissier - Tél. : 07 87 52 19 38 - s.panissier@nexem.fr

FEHAP - Maryse de Wever - Tél : 06 77 20 93 81 - maryse.dewever@fehapp.fr